



ANNEXE A

Base de Paiement

Fixation des prix

MODIFICATION # 1 en date du 26 août 2019



Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Le soumissionnaire doit compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière.

Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe, tout compris (CDN \$) qu'il propose pour chacune des catégories de ressources identifiées.

Période du contrat initial: un an (1) à partir de la date de l'attribution du contrat

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris (CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	<p>Frais de déplacement et de subsistance</p> <p>L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.</p> <p><u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet</u></p> <p style="text-align: right;">Estimé</p>			15,000.00\$
			TOTAL Limitation des dépenses <i>Jusqu'à 80,000.00\$</i>	\$

**1^{ère} année d'option : Un (1) an**

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris (CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés. <u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet</u> Estimé			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses <i>Jusqu'à 80,000.00\$</i>			\$

2^e année d'option : un (1) an

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris (CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés. <u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet</u> Estimé			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses <i>Jusqu'à 80,000.00\$</i>			\$

3^e année d'option : un (1) an

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris (CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés. <u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet</u> Estimé			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses <i>Jusqu'à 80,000.00\$</i>			\$

4^e année d'option : un (1) an

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris (CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés. <u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet</u> Estimé			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses <i>Jusqu'à 80,000.00\$</i>			\$


5^e année d'option : un (1) an ou jusqu'au plus tard le 31 décembre 2024

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris (CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés. <u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet</u> Estimé			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses <i>Jusqu'à 60,000.00\$</i>			\$